



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

36ème rallye du Trièves Les 29 et 30 juillet 2022

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le lundi 20 Juin 2022

Ouverture des engagements : le lundi 20 Juin 2022

Clôture des engagements : le jeudi 21 Juillet 2022

Parution du carnet d'itinéraire : le samedi 23 Juillet 2022

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 24 Juillet 2022 de 8h30 à 12h et de 14h à 18h au café des arts à Mens et Vendredi 29 Juillet 2022 de 8h à 15h à la salle des Sagnes.

Vérifications administratives : Vendredi 29 juillet 2022 de 11h45 à 15h30 - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

Vérifications techniques : Vendredi 29 Juillet 2022 de 12h à 15h45 - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 29 Juillet 2022 à 12h - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 29 Juillet 2022 à 15h - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 29 Juillet 2022 à 16h - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

Publication des heures et ordres de départ : Vendredi 29 Juillet 2022 à 16h - Lieu : Salles des fêtes des Sagnes (Mens)

Vérification finale : Samedi 30 Juillet 2022 : Garage du Vercors (Garage PICCA) à Mens

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye une demie-heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix le : samedi 30 Juillet 2022 à 17h20 - Lieu : Salle des fêtes des Sagnes à Mens.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 36ème rallye automobile du Trièves en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 25/04/2022 sous le numéro R16, et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 315 en date du 25/04/2022

Comité d'Organisation - CORAT

Président : Olivier Chapuis

Membres : Cyril Amard, Claude Argoud, Stéphanie Margueret

Secrétariat du Rallye, Adresse : Chez Autovision, 9 rue de l'industrie, 38760 Varces

Téléphone : 0681848448

Organisateur technique

Nom : CORAT (Comité Organisateur du Rallye Automobile du Trièves)

Adresse : Chez Autovision, 9 rue de l'industrie, 38760 Varces

En charge de la vérification des dispositifs pour le CORAT : Olivier Chapuis licence n°125458

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur	M. Patrick GAGNAIRE Licence n°3062
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Emmanuel VEYRET. Licence n°1316
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme Isabelle FAGOT. Licence n°172694 M. George BEAL Licence n°2910
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Monique BESANCON..... Licence n°9682
Directeur de Course	M. Daniel VERNET..... Licence n°147321
Directeurs de Course Adjoints au PC	Mme Chantal PICCHIONI..... Licence n°181121 Mr Pascal LAFOND Licence n°227446 M. en attente Licence n°
Directeur de Course stagiaire au PC	M. Olivier EHSAM..... Licence n°244194
Commissaire Technique responsable	Mme Sylvie DALPAOS. Licence n°233751
Commissaires Techniques adjoints	M. Georges SANDELION Licence n°245840 M. Loys BORDERON..... Licence n°183288 M. Christian RACHEX Licence n°44181
Médecin chef	M. en attente.....
Chargés des relations avec les concurrents	M. Floral PITARCH..... Licence n°2729 Mme Sylvie SIMON..... Licence n°214749
Juges de faits	M. André ANNEQUIN..... Licence n°3603
Chargé des relations avec la presse	M. en attente..... Licence n° _____
Speaker	M. en attente..... Licence n° _____

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye du Trièves** compte pour la coupe de France des rallyes 2022 coefficient 2, le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2022 et le challenge des rallye Patrice Montagnat de l'ASA Dauphinoise (Inscription au challenge Patrice Montagnat **gratuit mais obligatoire avant la première épreuve** auprès de l'ASA)

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) à partir du vendredi 22 Juillet 2022 pour les vérifications administratives qui auront lieu **Vendredi 29 Juillet 2022 de 11h45 à 15h30** et les vérifications techniques **de 12h à 15h45**.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au **36ème rallye Automobile du Trièves** doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com

La demande d'engagement est également disponible en ligne sur le lien du site FFSA www.ffsa-inscriptions.org

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE**, puis imprimée et envoyée par la poste à l'ASA Dauphinoise, Maison des sports, 7 rue de l'industrie, 38320 Eybens, avec le règlement des droits d'engagement au plus tôt le **Lundi 20 Juin 2022** au plus tard le **Jeudi 21 Juillet 2022** (cachet de la poste faisant foi)

ATTENTION : Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site de la FFSA, ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC (limitées à 30) et VHRS (limitées à 30 aussi) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €
- Pour les équipages 100% féminins avec publicité facultative : 300 €
- Pour les équipages 100% féminins sans publicité facultative : 600 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés qu'après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit (mail ou lettre à l'ASA Dauphinoise) :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- 50% dans tous les autres cas

Les chèques seront remis en banque le **jeudi 28 Juillet 2022**.

3.3.

Un reclassement sera effectué après la 1ère étape (1ère journée) sur la base du classement scratch après l'ES2.

Le rallye moderne partira 15 min après la dernière voiture VHC.

1. ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur toute la rue de la piscine, la rue des aires jusqu'à la fin du stade Laurent Turc à Mens (seulement la partie terre battue). Avec une option sur le parking du Vercors (voir plan infrastructures).

Le parc d'assistance n'autorise pas le parking des remorques. Celle-ci devront être déposées au terrain du précolombon (voir plan infrastructures)

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

Conforme au règlement standard

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ATTENTION prévoir 2 chèques de caution vous seront demander lors des vérifications administratives :

- Un de 100 € à l'ordre de LCCHRONO pour le chronométrage
- Un de 300 € à l'ordre de VDS pour assurer la sécurité

1. ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 153,37 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,82 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 & ES2 : St-Jean d'Hérans – 5.19 kms

ES3 & ES5 : Montvallon – 9.44 kms

ES4 & ES6 : Col de Mens – 5.28 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

Le DIMANCHE 24 JUILLET 2022 de 8h30 à 12h, et de 14h à 18h

le VENDREDI 29 JUILLET 2022 de 8h à 15h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

7.5P EPREUVES SPECIALES

7.5.1P Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.18.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Primes cumulables : Scratch, classe
Coupes non cumulables

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	400 €
2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	200 €

FEMININE

1 ^{ère}	280 €
2 ^{ème} (si+3partants)	140 €
3 ^{ème} (si+5partants)	90 €

CLASSES

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}		
- 4 Partants	150 €						
4 à 9 Partants	300 €	150 €	100 €				
10 à 15 Partants	300 €	150 €	100 €	50 €			
+ de 15 Partants	300 €	150 €	100 €	75 €	50 €		

- * 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- * 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe
- * 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

La remise des prix se déroulera le SAMEDI 30 JUILLET 2022 au fur et à mesure de l'entrée des voitures au parc fermé à la salle des Fête Des Sagnes à Mens à partir de 18h.